



COMPTE-RENDU **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

Etaient présents : Françoise BARTOLI, Philippe BERRE, Nicole BRUTINOT, Benoît CHATEAU, Frédéric DOUBROFF, Laurent DUPONT, Franck FERBER, Jean Christophe GENTIL, Catherine LASRY-BELIN, Jean Yves LEFEVRE, Jean Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON et Bernard VIGNAUX ;

Etait absente et représentée : Isabelle BERTHET LE PROVOST par Catherine LASRY-BELIN ;

Formant la majorité des membres en exercice.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame Nicole BRUTINOT a été élue secrétaire.

2. Approbation du compte rendu du 09 février 2022

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

3. Débat et intervention de la société Orange sur la future implantation de l'antenne à la Villeneuve

Madame le Maire rappelle que ce projet de déplacement de l'antenne date de presque 20 ans et qu'il est temps d'entériner ce dossier. Cette demande émane du SIAEP qui ne souhaite plus avoir l'antenne sur le Château d'eau car celui-ci se fragilise.

Depuis plusieurs années, des propositions d'implantation ont été étudiées et proposées, mais aucune n'a été retenue pour diverses raisons (distance par rapport aux habitations, refus par les habitants,...).

La société Orange est représentée par un sous-traitant en charge de la négociation et traitement du dossier. La représentante présente le projet et indique que l'antenne sera installée juste derrière le Château d'eau, sur un pylône de 45 m de hauteur. Celui-ci pourra recevoir jusqu'à 3 antennes. L'antenne installée pourra émettre jusqu'à la 5G, même si cette dernière ne sera pas déployée dans l'immédiat.

Monsieur Dupont émet des réserves sur le déploiement de la 5G et demande à ce que la commune soit consultée avant son déploiement. Un courrier dans ce sens va être adressé à Orange.

La représentante indique qu'Orange n'a pas d'obligation de prévenir la commune lors de son déploiement mais cela peut toujours rentrer dans le cadre d'une négociation.

Le conseil échange sur le sujet et plusieurs conseillers ont émis des réserves sur cette nouvelle implantation.

Monsieur Gentil indique que ce ne sera pas très esthétique d'avoir 3 antennes à cet endroit et propose de voir avec le propriétaire d'un pylône à la Boissière-Ecole de pouvoir y installer d'autres antennes s'il y a des demandes.

La représentante indique qu'à ce jour, aucun autre opérateur n'a fait de demande.

Monsieur Michon répond que ce pylône a été installé pour l'exploitation personnelle du domaine à la Boissière-Ecole, et qu'il est trop loin.

Monsieur Lefevre indique que le choix d'installer un plus grand pylône est justement d'éviter de les multiplier.



Madame le Maire conclut qu'il n'y pas d'emplacement idéal, et rappelle que l'antenne était là avant la plupart des riverains.

Après débat et malgré les réserves, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle implantation proposée par Orange.

4. Demande de subvention au titre de la DSIL 2022 pour les travaux de mise aux normes et de sécurisation de la salle polyvalente (délibération 2022.03.005)

Vu l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2022 ;

Considérant le projet de mise aux normes et de sécurisation de la salle polyvalente ;

Considérant le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle polyvalente ;

Considérant la faisabilité réalisée par l'agence Ingéniery, qui devra être confirmée par l'APD (étude d'avant-projet définitif) de l'architecte avant le 15 avril 2022 pour que la demande de subvention soit recevable ;

Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la faisabilité réalisée par l'agence Ingéniery qui sera confirmée par l'APD (étude d'avant-projet définitif) de l'architecte ;

DECIDE de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2022, d'un montant de 520 000€ pour la réalisation les travaux de mise aux normes et de sécurisation de la salle polyvalente, soit 80 % d'un montant de dépenses de 650 000€ HT / 780 000€ TTC ;

PRECISE que ces montants seront actualisés par l'APD ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents ;

S'ENGAGE à financer la part des dépenses restant à sa charge.

✓ **Arrivée de Monsieur DOUBROFF à 18h35.**

5. Etat des lieux sur les actions de la commission des acteurs économiques

Monsieur Dupont fait part de l'avancée du repérage des acteurs économiques de la commune. Il indique en avoir identifié beaucoup mais il faut voir avec eux s'ils veulent être répertoriés sur le site internet de la commune.

Il a créé une base de données et des fiches de renseignements à remplir par les acteurs économiques, et demande la contribution des élus pour aller à leur rencontre.

Il indique que la base de données est accessible à tous les élus et permettra de renseigner au fur et à mesure les informations obtenues, pour éviter les relances inutiles.

Il espère que ce repérage soit finalisé à la fin du mois. Ensuite une mise à jour du site internet sera effectuée et plusieurs thématiques seront créées.

Monsieur Michon propose de faire une information dans le prochain journal.

6. Questions diverses

Cimetière : Madame le Maire remercie Monsieur Berre pour le gros travail de repérage qu'il a fait.

Elle indique que la commune ne dispose pas de logiciel cimetière et que sa gestion se fait toujours au papier et au crayon.

Lors des demandes d'inhumation, on peut facilement passer d'une à plusieurs heures pour retrouver une concession.



Monsieur Berre se propose de travailler sur le dossier. Il va répertorier les concessions dans un tableau Excel et propose de renommer les allées.

La proposition a reçu un accueil chaleureux de la part de Madame le Maire, qui indique que cela soulagera le travail au quotidien.

Modification du PLU : Monsieur Michon indique l'enquête publique sera déroulée du 23 mars au 27 avril 2022.

Le Commissaire enquêteur assurera 3 permanences les :

- ✓ samedi 2 avril de 09h30 à 12h30 ;
- ✓ samedi 9 avril de 09h30 à 12h30 ;
- ✓ mercredi 27 avril de 16h00 à 19h00.

Il indique que le dossier de consultation est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Collecte de dons pour l'Ukraine : Madame le Maire indique que la mairie a reçu beaucoup de dons de la part des administrés.

Pour les hébergements, elle indique que la commune ne dispose pas de logement vacant.

Les administrés qui peuvent proposer une solution d'hébergement peuvent se présenter en mairie.

Photocopieur mairie : Madame le Maire fait part de l'installation du nouveau photocopieur de la mairie. Elle indique que la solution retenue était la location, plutôt que l'achat. Le nouvel appareil, plus performant et plus moderne, va permettre de faire des économies car le coût des copies est moins cher et offre également la possibilité d'imprimer le journal en interne.

Elle admet que la qualité d'impression du journal ne sera pas la même qu'en imprimerie, mais sera plus économique.

Avion au Bois Dieu : Madame Brutinot indique que suite à une erreur de pilotage, un avion s'est posé dans un champ au Bois Dieu, le dimanche vers 18h. L'avion n'est pas endommagé, les deux occupants ne sont pas blessés. Après l'obtention des autorisations, l'avion a pu redécoller le mardi.

Prochain journal : Madame le Maire rappelle qu'elle est toujours en attente des articles.

Dates à retenir :

- Commission finances : jeudi 17 mars à 18h
- Vote budget CCAS : mardi 22 mars à 18h
- Vote budget CDE : lundi 28 mars à 18h
- Réunion plénière : vendredi 1^{er} avril à 18h
- Vote budget commune : mercredi 06 avril à 18h

Rien n'étant plus à l'ordre du jour. La séance s'est levée à 19h19.



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Françoise BARTOLI	Philippe BERRE	Isabelle BERTHET LE PROVOST Absente et représentée par Catherine LASRY-BELIN
Nicole BRUTINOT	Benoît CHATEAU	Frédéric DOUBROFF
Laurent DUPONT	Franck FERBER	Jean Christophe GENTIL
Catherine LASRY-BELIN	Jean-Yves LEFEVRE	Jean-Louis LEPEIGNEUX
Evelyne MARCHAL	Patrice MICHON	Bernard VIGNAUX